



COMMUNE : 574 SOMMAIN
ARRONDISSEMENT : 59 DOUAI
TRÉSORERIE OU SGC : S.G.C D'ORCHIES

2026

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

FAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

2. BASES EXONÉRÉES

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

foncière sur le bâti :

sonnes de condition modeste	5 163
ix à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
aux industriels	341 672
gements sociaux et longue durée	25 507

Taxe foncière sur le bâti :

a. Par le conseil municipal	1 602 862
b. Par la loi	

Taxe foncière sur le non bâti :

a. Par le conseil municipal	22 791
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	92

- a. Eoliennes et hydroliennes
- b. Centrales électriques
- c. Centrales photovoltaïques
- d. Centrales hydrauliques

a. Eoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

foncière sur le non bâti :
d'habitation :

	5 765
	>>>

ation foncière des entreprises :

>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

TAXE D'HABITATION

s secondaires et assimilées	67 800
vacants soumis à la THLV	261 800
des bases THRS	-25 157
des bases THLV	-59 624
des bases MTHRS	>>>

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :

a. National	>>>
b. Communal	>>>

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser

spéciale
D. LAU MAXIMUM DE LA MAJORATION

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental	26
b. Taux maximum de la majo	2

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

31,02

COMMUNE : 574 SOMAIN
ARRONDISSEMENT : 59 DOUAI
TRÉSORERIE OU SGC : S.G.C D'ORCHIES

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
foncière sur le bâti (TFPB)	10 433 848	47,41	116,79	10 515 000	4 985 162	47,41	4 985 162
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	94 115	74,23	140,22	94 600	70 222	74,23	70 222
Taxe d'habitation (TH)	411 832	20,60	75,94	329 600	67 898	20,60	67 898
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	5 123 282
Total					5 123 282		

Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) - article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)			Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : ☐
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité	8	9	10		
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	5 123 282					
Taxe d'habitation (TH)	5 123 282	=	1.00			
Colisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)					

II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTES EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	43 126			386 391	0	60 277	421 109	910 903

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PREVISIONNELLES POUR 2026					A LILLE	
					Le 17 MARS 2026	
					Pour la Direction des Finances publiques, FRANK MORDACQ	
Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026	Le Maire, Monsieur GROS Pour la Commune, De SOMAIN	
5 123 282		910 903		6 034 185		